

EHPAD Lesbazeilles

Cadre supérieur de santé : Mme Marylisse CACERES

Cadre(s) de santé : Mme Marie CLAVERIE

[EHPAD Lesbazeilles](#)



Contactez le service

Secrétariat

> Tél.: 05 58 05 12 70

> Fax: 05 58 05 12 76

> Email : ehpad.lesbazeilles@ch-mdm.fr



Activités

Le service se propose ...

> [En savoir plus](#)

La direction et l'ensemble de l'équipe considèrent chaque résident ...

> [En savoir plus](#)

Un équipe de professionnels à votre service ...

> [En savoir plus](#)

Accueil

Présentation

La maison de retraite de LESBAZEILLES est devenue EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en 2008.

C'est un beau bâtiment ancien rénové, qui a beaucoup de charme. Il est situé au cœur de la ville. C'est un atout pour les résidents qui n'ont pas de moyens de locomotion puisqu'il est situé à proximité des commerces, du marché, de la mairie et de la poste.

Le jardin a été réaménagé depuis quelques années. Il est doté d'une grande pergola et de plantations variées qui permettent aux résidents de passer des moments agréables à l'extérieur.

L'EHPAD de Lesbazeilles s'inscrit dans la filière gériatrique de l'hôpital Layné et de Nouvelle.

Il accueille et héberge 90 résidents âgés de 60 ans et plus dont l'état de santé, la dépendance ou l'isolement social nécessite une prise en charge et un accompagnement quotidien.

Admission

Un dossier de demande d'admission doit être renseigné par vous-même ou l'un de vos proches. Il est adressé au directeur du centre hospitalier. Une rencontre est organisée avec le futur résident, éventuellement ses proches, le médecin coordonnateur et le cadre de santé.

Ensemble, nous organisons et facilitons votre séjour.

Tarification

Il existe trois tarifs :

- ▶ le tarif hébergement à la charge du résident,
- ▶ le tarif dépendance à la charge du résident avec éventuellement une participation APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie),
- ▶ le tarif soins à la charge de l'assurance maladie.

Aides financières :

- ▶ L'aide à la dépendance : la prise en compte de la perte d'autonomie des personnes âgées a conduit à la mise en place, en janvier 2002, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement, conjointement à celle de l'APA à domicile. Cette allocation, plus universelle que l'ancienne prestation spécifique dépendance, concerne toutes les personnes âgées en perte d'autonomie, sous réserve d'un certain degré de dépendance.
- ▶ Ressources : lorsque les ressources sont insuffisantes pour régler les frais d'hébergement, le conseil général peut intervenir pour leur prise en charge (aide sociale).
- ▶ L'allocation logement ou APL : elle est versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) aux locataires ou résidents de maisons de retraite sous conditions de ressources.
- ▶ Protection des personnes : tutelle, curatelle et sauvegarde de justice sont des mesures judiciaires destinées à protéger, totalement ou partiellement, les personnes qui n'ont plus toutes les capacités pour gérer leurs biens. Les demandes se font auprès du Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance dont dépend le lieu de résidence.

Prestations

L'hébergement

Chaque résident bénéficie d'une chambre particulière équipée d'un cabinet de toilette et d'une alarme. Elle est meublée d'un lit, d'un chevet, d'un fauteuil de confort, d'une armoire, table et chaise. Les chambres peuvent être personnalisées avec des meubles ou objets personnels.

Les repas

Le petit déjeuner est servi en chambre le matin à partir de 8h, le goûter, le déjeuner et le dîner à la salle à manger.

Des menus variés et équilibrés sont proposés par la diététicienne qui intervient sur la structure. Elle a la responsabilité des régimes propres à chaque résident.

Une commission des menus se réunit tous les 2 mois. Elle est composée de soignants, du cadre de santé et de résidents. Les menus des semaines à venir sont présentés en commission afin de recueillir l'opinion des résidents.

Le linge personnel

Une lingère qualifiée entretient le linge personnel des résidents sans coût supplémentaire.

L'animation :

- ▶ les anniversaires des résidents sont fêtés, ainsi que les fêtes traditionnelles,
- ▶ un programme d'activités est proposé par l'équipe d'animation :
- ▶ soins esthétiques,
- ▶ atelier,
- ▶ cuisine,
- ▶ créativité,

Des lieux de vie conviviaux et des espaces verts sont à la disposition des résidents et à celle de leurs proches :

- ▶ salon,
- ▶ terrasse et jardin,
- ▶ espace télévision.

La coiffure

Une prestation est assurée par une coiffeuse libérale, une fois par semaine le jeudi dans le salon de coiffure de l'établissement.

Le culte

Des réunions de prières ont lieu 1 à 2 fois par mois et des messes sont célébrées le dimanche matin et à l'occasion des fêtes religieuses au sein de la chapelle de l'établissement.



De nombreux bénévoles participent à la vie de l'établissement. Les résidents peuvent recevoir leurs proches quand ils le souhaitent, de préférence l'après-midi.

Equipe médicale

► **Dr. Chantal GARRABOS** - Médecin généraliste

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/nos-services/annuaire-des-services-384.html>